9 JUIN 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION POUR LA RESTRUCTURATION CHIFFRÉE DU FINANCEMENT DE L'ESPIG EN FAVEUR DU BURUNDI

Référence	Décision
BOD/2021/06-02	**Allocation pour la restructuration chiffrée du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Burundi (financement supplémentaire) :** En se référant au document BOD/2019/03-02 – Allocation pour un ESPIG en faveur du Burundi, et s'agissant de la requête soumise en janvier 2021, le Conseil d'administration : 1. note que les conditions d'obtention d'une allocation maximale par pays (AMP) supplémentaire sont remplies, comme indiqué dans la requête et dans le résumé et l'évaluation figurant dans l'annexe B du document BOD/2021/05 DOC 15. 2. approuve une allocation de financement pour la restructuration chiffrée de l'ESPIG à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête et résumé au tableau 1 du document BOD/2021/06-02 2 (c), sous réserve de :

a) la disponibilité des fonds ;

b) la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles ;

c) la formulation par le Secrétariat des recommandations suivantes en matière de financement (tous les montants sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique) :

Tableau 1 - Résumé de la requête et recommandation du Secrétariat aux fins de l'allocation :

Burundi		
a.	Allocation maximale par pays supplémentaire	21 300 000
b.	Part fixe	21 300 000
c.	Part variable	Sans objet
d.	Allocation demandée (100 %)	21 300 000[1]
e.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**21 300 000**
f.	Agent partenaire	AFD
g.	Commission de l'agent partenaire (% - montant)	7 % - 1 491 000
h.	Période de mise en œuvre	4 ans et 5 mois
i.	Date de démarrage prévue	30 juillet 2021
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-ante
k.	Source de financement	Fonds du GPE

3. Approuve les révisions proposées du financement de l'ESPIG initial, y compris celle de repousser de 18 mois la date d'achèvement du financement pour la fixer au 31 décembre 2025, la modification des indicateurs relatifs à la part variable et les nouveaux objectifs en matière d'équité, d'efficience et d'apprentissage, comme indiqué dans la requête et dans l'évaluation figurant dans l'annexe B du document BOD/2021/05 DOC 15.
4. Demande au Secrétariat :

[1] Incluant 880 000 dollars au titre des frais nécessaires pour permettre à l'agent partenaire de s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

	a) d'inclure, dans sa notification au Burundi de l'approbation de l'allocation, les demandes de comptes rendus et les observations énoncées à l'annexe A ; b) d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés dans les comptes rendus précédemment demandés dans le rapport annuel sur l'état des financements conformément à l'échéancier fixé.

Annexe A – Observations du Secrétariat et comptes rendus

Burundi	
Observations	Le Secrétariat apprécie la qualité de la requête préparée dans des conditions très difficiles par le gouvernement du Burundi et l'agent partenaire. Le Burundi et ses partenaires ont reconnu l'importance des réseaux scolaires pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle visant à améliorer les conditions d'apprentissage par le biais de la formation continue et du perfectionnement professionnel des enseignants. Le programme Twige Neza appuiera cette stratégie en veillant à étendre les réseaux scolaires à l'échelle nationale grâce à un financement relativement important. Le Secrétariat encourage les autorités nationales et leurs partenaires, œuvrant dans le cadre du Groupe local des partenaires de l'éducation, à assurer la viabilité à long terme des réseaux scolaires dans le cadre du prochain Plan sectoriel de l'éducation et de ses plans d'action budgétisés à moyen terme. Le Secrétariat prend enfin acte de l'impact de la pandémie actuelle sur les systèmes d'éducation et invite les autorités et l'agent partenaire, en concertation avec le groupe local des partenaires de l'éducation, à songer à adapter le programme proposé aux nouvelles conditions, en tenant compte en particulier de l'impact de la fermeture éventuelle d'écoles sur l'apprentissage des élèves. D'autres adaptations à prendre en compte pourraient avoir trait aux mesures d'atténuation des effets de retards possibles de la mise en œuvre du programme et d'autres obstacles que pourrait engendrer la pandémie, y compris, le cas échéant, une modification des cibles des indicateurs.
Comptes rendus	*Pour l'agent partenaire* : Reconnaissant d'une part les défis rencontrés au cours de la première année de mise en œuvre de l'allocation initiale s'agissant de la confirmation des modalités de mise en œuvre, et d'autre part la possibilité que de nouveaux défis apparaissent lors de l'intégration de l'allocation supplémentaire, le Secrétariat demande à l'agent partenaire de fournir des rapports semestriels sur l'exécution du financement.

	Pour le Groupe local des partenaires de l'éducation : Le Secrétariat apprécie l'inclusion dans le programme d'une évaluation des inégalités entre les sexes dans le secteur de l'éducation et reconnaît la valeur d'une étude portant sur la situation des enfants non scolarisés qui était en cours d'achèvement au moment de la présentation de la requête. Le Secrétariat demande que le Groupe local des partenaires de l'éducation fasse état de la mise en application des conclusions et des recommandations de ces études dans le rapport de mise en œuvre préparé chaque année dans le cadre de la revue sectorielle conjointe.